



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 mars 2021

**Objet de la délibération**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2021**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Claudine CORPART à Lisenn LE CLOIREC , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Jacques KERZERHO à Marie-Françoise CÉREZ , Joël TRÉCANT à Martine JOURDAIN , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Fabrice LEBRETON .

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2021.03.001**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25  
FEVRIER 2021**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

**Vu** le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 25 février 2021, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Yves GUYOT.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 février 2021

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Première Adjointe,

**Michèle DOLLÉ**